

CAMP d'ÉTÉ de HOCKEY MRO 2017
INFORMATIONS GÉNÉRALES et DIRECTIVES
pour les CANDIDATS

1. Le camp se déroulera durant les semaines du 7-11 août, 14 – 18 août et du 21 – 25 août.
2. Les heures de travail, incluant le service de garde, sont de 7h00 à 18h00.
3. L'ancienneté et l'expérience seront considérées lors de l'évaluation des demandes d'emploi.
4. Les tâches et responsabilités sont:
 - a) supervision et interaction avec les participants pendant tout le quart de travail, incluant le dîner, dans les vestiaires et durant les périodes de collations;
 - b) collaborer avec le personnel technique, vos collègues et le coordonnateur;
 - c) aider les participants avec leurs équipements si nécessaires;
 - d) résoudre les problèmes et/ou les conflits immédiatement.
5. Les moniteurs engagés doivent être :
 - a) Ponctuels (les retards ne seront pas tolérés);
 - b) Bilingues;
 - c) habillés en tenue de sport, chemise du camp obligatoire (pas de sandales)
 - d) prêts à embarquer la glace;
 - e) des participants impliqués dans toutes les activités hors glace (IMPORTANTE).
6. La disponibilité d'un candidat pourra influencer les décisions d'embauche. Toute modification dans votre disponibilité doit être signalée au directeur du camp, par écrit, immédiatement.
7. Des évaluations seront faites.
8. Les téléphones cellulaires doivent être FERMÉS pendant le quart de travail.
9. Tous ceux retenus seront obligés de participer à une réunion/clinique sur glace OBLIGATOIRE au mois d'août.
10. Les demandes d'emploi ne seront pas nécessairement considérées sur une base de premier arrivé, premier suivi.
11. Les demandes d'emploi sont disponible à www.hockeymro.ca sous l'onglet « Camp de hockey ». Le lien pour le formulaire se trouve tout juste au-dessous de celui pour s'inscrire au camp.